



Rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé

Renvoi : Loi électorale, articles 434, 434.1, 437, 438 et 445

BUT

Cette directive a pour but de prescrire la formule requise du rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé.

L'usage du formulaire intitulé *Rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé* est obligatoire.

Pour que le formulaire soit recevable, les sections « Signature et déclaration de l'agent officiel » et « Signature et déclaration du chef du parti » doivent être signées.





Rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé

IDENTIFICATION

Parti	Agent officiel	Date du scrutin		
		Année	Mois	Jour

ÉTAT SOMMAIRE DU FONDS ÉLECTORAL ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES

PROVENANCE DU FONDS ÉLECTORAL			
Sommes reçues			
1	Du représentant officiel du parti		\$
2	Des représentants officiels des instances		
3	Des agents officiels des candidats		
4	TOTAL DU FONDS ÉLECTORAL (lignes 1 à 3)	<input type="text"/>	\$
Établissement financier du fonds électoral			
Nom et adresse de l'établissement financier		N° de compte	
DÉPENSES ÉLECTORALES			
5	Publicité (annexe 1, total A)		\$
6	Biens et services (annexe 1, total B)		
7	Location de locaux (annexe 1, total C)		
8	Frais de voyage et de repas (annexe 1, total D)		
9	Sous-total (lignes 5 à 8)		
10	Dépenses faites, non réclamées (annexe 2)		
11	TOTAL DES DÉPENSES ÉLECTORALES ENGAGÉES ET ACQUITTÉES (lignes 9 +10)	<input type="text"/>	\$
12	Montant maximum des dépenses électorales permis par la Loi	<input type="text"/>	\$
Réclamations contestées (annexe 3)		<input type="text"/>	\$
Versement au Directeur général des élections du Québec des dépenses faites, non réclamées			
Un chèque au montant de _____ \$ fait à l'ordre du Directeur général des élections du Québec en fidéicommis et tiré sur le fonds électoral pour les dépenses faites, non réclamées et présentées à l'annexe 2, accompagne ce rapport.			
Remarque : Il est recommandé à l'agent officiel de conserver une copie de ce rapport avant de le transmettre au Directeur général des élections du Québec.			





Annexe 1 - État détaillé des dépenses (à l'exclusion des dépenses faites non réclamées)

IDENTIFICATION

Parti	Agent officiel	Année	Date du scrutin Mois	Jour
-------	----------------	-------	-------------------------	------

Nom du fournisseur	N° consécutifs des pièces justificatives	Montant payé	DISTRIBUTION DU MONTANT PAYÉ									
			Publicité	Biens et services	Location de locaux	Frais de voyage et de repas	Dépenses autres qu'électorales					
Soldes reportés												
TOTAUX (ou soldes à reporter)			A	B	C	D	E					

Page ____ de ____



Nom du parti

Annexe 2 - État des dépenses faites, non réclamées

Nom et adresse du fournisseur	Date d'utilisation du bien ou du service	Nature de la dépense	N° consécutif des pièces justificatives	Date de réclamation	Montant de la dépense

* Joindre un chèque fait à l'ordre du Directeur général des élections du Québec en fidéicommissaire pour le total des dépenses faites, mais non réclamées par les créanciers dans les 60 jours qui suivent le jour du scrutin.

* TOTAL

Annexe 3 - État des réclamations contestées

Nom et adresse du fournisseur	Raison de la contestation	N° consécutif des pièces justificatives	Montant de la facture	Montant contesté

TOTAL

Page _____ de _____





Signature et déclaration de l'agent officiel

Je, _____, _____,
Prénom Nom

agent officiel du parti politique autorisé _____,
Nom du parti

déclare ce qui suit :

1. Toutes les dépenses électorales que j'ai faites ou autorisées et qui ont été portées à ma connaissance sont inscrites dans le rapport de dépenses électorales et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi. Toutes les réclamations reçues au plus tard le 60^e jour suivant celui fixé pour le scrutin ont été acquittées, sauf celles que j'ai contestées et déclarées à l'annexe 3 du présent rapport.
2. J'ai nommé les adjoints en vertu de l'article 406 de la Loi, et toutes les dépenses autorisées par ceux-ci sont présentées dans le rapport, le cas échéant.
3. Toutes les dépenses électorales ont été acquittées à même le seul fonds électoral ouvert (article 414 et directive D-5), à l'exception des réclamations contestées mentionnées à l'annexe 3 du présent rapport.
4. Aucune dépense électorale n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds électoral sous la responsabilité de l'agent officiel.
5. Toutes les dépenses électorales inscrites au rapport sont justifiées par une facture en conformité avec les articles 424 et 434 (al. 2). Ces factures présentent l'intégralité des biens fournis ou des services rendus.
6. Toutes les dépenses électorales ont été engagées au prix courant du marché conformément aux articles 91 (al. 4 et 5) et 417. De plus, à l'exception du travail bénévole, une facture attestant de la valeur de tout bien ou service fourni à titre gratuit par un électeur est jointe au rapport.
7. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens des articles 88(1) et 417 au cours de la période électorale l'ont fait personnellement, volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
8. Les renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que ses annexes sont vrais, exacts et complets.

_____ le _____
Signature de l'agent officiel Date





Signature et déclaration du chef de parti	
Je, _____ ,	
Prénom	Nom
chef du parti politique autorisé _____ ,	
Nom du parti politique autorisé	
déclare ce qui suit :	
1. J'ai été informé des règles concernant les dépenses électorales.	
2. J'ai rappelé à l'agent officiel et à ses adjoints l'obligation de respecter ces règles.	
3. Je déclare lui avoir transmis toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.	
4. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.	
5. Je prends acte de la déclaration de l'agent officiel.	
6. Je vous confirme qu'à ma connaissance, l'agent officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi.	
_____	le _____
Signature du chef du parti	Date